

constatons que l'agriculture est dans la même situation que toutes les industries. Autrement dit, l'automatisation s'accroît sans cesse. Même pour ce qui est des récoltes fourragères, par exemple, les cultivateurs se servent de plus en plus de machines automatiques et d'un équipement de type nouveau, comme les moissonneuses fourragères, et ils recourent à de nouvelles méthodes pour la rentrée de ces récoltes.

Si le Gouvernement veut que notre économie soit solide, il ne doit pas placer le cultivateur ni l'agriculteur sur un pied d'infériorité. Je dois censurer le ministre de l'Agriculture ou son ministère ainsi que le ministre du Commerce car, à mon avis, il est injuste envers l'agriculture qu'on permette, afin d'équilibrer notre commerce, l'entrée presque en franchise de produits qui viennent faire concurrence à ceux de notre industrie agricole, étant donné que, d'autre part, nos cultivateurs ou producteurs agricoles doivent acheter des marchandises frappées de droits douaniers de 20 à 35 et même 40 p. 100. Je veux parler des marchandises dont on a besoin sur la ferme. Je soutiens que cette situation est injuste.

Dans quelques jours, la Chambre sera saisie de mesures tendant à accroître les droits douaniers. De fait, l'autre jour on a présenté une résolution budgétaire demandant à la Chambre de relever les droits douaniers visant le glycol. Tous les articles importés que le cultivateur doit acheter sont frappés de droits douaniers élevés, ce qui accroît ses frais de production, tandis que, d'autre part, le cultivateur se voit forcé de soutenir la concurrence sur le marché libre.

Je pense que, d'une façon générale, au moins 95 p. 100 des cultivateurs approuveraient la liberté des échanges commerciaux s'il fallait entreprendre un programme de ce genre. Cependant, je ne crois pas que le ministre de l'Agriculture ou le Gouvernement dont il fait partie traite équitablement le cultivateur, qui doit soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux à l'égard de ses propres produits, tandis qu'il doit acheter les marchandises dont il a besoin sur un marché protégé par des droits élevés. Ce n'est pas ainsi qu'on peut assurer la santé à l'agriculture canadienne.

Lorsqu'on parle de ces questions en n'usant que de statistiques, on a bien conscience que ces dernières sont des choses glacées, sans vie. Mais je sais aussi qu'en ce moment des dizaines de milliers de cultivateurs, leurs familles, leurs enfants, sont privés de ce qui rend la vie supportable, quelles que soient du reste les normes qu'on invoque pour formuler ce jugement: stricte justice ou conditions de vie convenables. On ne saurait

prétendre, en tout cas, qu'ils occupent un palier économique satisfaisant. Il y a toujours chez nous des dizaines de milliers de cultivateurs qui occupent les paliers inférieurs du revenu, qui sont privés des avantages qui, à notre époque, devraient être assurés à tous les citoyens canadiens. La situation est la même aux États-Unis, ce grand et riche pays capitaliste. Mais notre tâche, au Canada, devrait consister à aménager notre économie de telle sorte qu'elle assure l'amélioration des niveaux de vie de notre population.

Il me semble que le ministre de l'Agriculture et le Gouvernement dont il est membre ont manqué à leur devoir en ne comprenant pas que la condition d'une économie saine est la parité des cours agricoles. Nous croyons, en somme, que les cultivateurs ont le droit à une garantie des cours qui leur permette de conserver une juste proportion du revenu national. Bref, nous croyons qu'ils ont droit à des prix qui ont avec leurs frais un rapport équitable.

Certains de ceux qui siègent ici voient là une proposition propre à ruiner notre pays. D'autre part je soutiens qu'un tel programme sera un jour mis en œuvre au Canada et à partir de ce moment-là le Canada jouira d'une saine économie pour l'avantage de gens toujours plus nombreux. On ne saurait nier l'affirmation que les 6,000 chômeurs de l'industrie des instruments aratoires venus ici l'année dernière rencontrer certains membres du cabinet chômaient simplement parce que les cultivateurs de l'Ouest étaient incapables d'acheter les instruments aratoires dont ils avaient besoin.

Il est vrai qu'en certains endroits des cultivateurs ont des céréales dans leur grange, chose qui résulte de la politique de restriction des ventes et des contingents. Ils n'ont pas réussi à vendre leurs céréales et ont dû les engranger sur leur ferme à leurs propres frais et risques. Je propose depuis longtemps ici que le Gouvernement entreprenne un programme d'entreposage sur les fermes. D'un autre côté, il reste que, lorsque ces cultivateurs auront l'occasion de vendre leurs céréales, ils n'obtiendront pas un juste prix si l'on tient compte du coût de production, et je soutiens qu'ils vont se trouver dans une situation très désavantageuse pour ce qui est de la concurrence et ne pourront pas financer leur entreprise sans contracter de dettes.

J'ai ici la statistique des dettes des cultivateurs pour les années 1937 à 1952. De 1946 à 1952, la dette des cultivateurs de tout le Canada a passé de 367.9 millions de dollars à 486 millions et, depuis 1952, elle a continué d'augmenter. Autrement dit, notre